*Lettre type :*

Monsieur le Député/Sénateur / Madame la Députée/Sénatrice,

Je sollicite auprès de vous un entretien de toute urgence pour vous exposer ma vive inquiétude sur les conséquences de la réforme de l’organisation du contrôle de la sûreté nucléaire, aboutissant notamment au démantèlement de l’Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Ces inquiétudes portent particulièrement sur la perte de l’indépendance de l’expert public, de la confiance du public et de la société civile, des compétences, des partenariats de recherche et des activités commerciales permettant de maintenir des compétences stratégiques.

Salarié/e/s de l’IRSN, j’ai appris le 8 février 2023, de mon Directeur général et par un communiqué de presse du Ministère de la transition énergétique, la décision de réunir les compétences techniques de l’IRSN et de l’Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

La Ministre engage ainsi, par de simples amendements, un projet de transformation radicale du système de gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Ce projet serait justifié par le besoin de « fluidifier le système » dans un contexte de relance de la filière nucléaire. Pourtant, aucun diagnostic, ni étude d’impact ne viennent expliquer les fondements de ce projet.

La pertinence du système actuel est unanimement saluée en France (autorités, société civile…) comme à l’étranger. La reconnaissance de l’IRSN en termes d’excellence et de transparence est un contributeur essentiel à la confiance du public. L’IRSN mène des expertises techniques en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection qui se nourrissent de ses propres travaux de recherche. Ces expertises sont menées en toute transparence (l’Institut publie ses avis) et indépendamment de toute autre contingence, car séparées du processus de décision dont les Autorités ont la charge.

Le système actuel de gouvernance des risques nucléaires et radiologiques est le produit d’une longue évolution et d’ajustements au fil des quarante dernières années. S’il reste perfectible, le manque d’anticipation et la précipitation avec lesquels cette réforme est engagée ne peuvent que bouleverser son équilibre. L’indispensable confiance dans l’expertise technique, basée sur la transparence et l’indépendance au regard de la décision, ne peut se décréter : elle se construit progressivement et reste fragile.

La pertinence des travaux et des expertises de l’IRSN repose sur la transversalité de ses métiers en matière de sûreté, de radioprotection, de préparation aux situations de crise et leur gestion, de sécurité ou d’environnement. Ceci ne peut se maintenir qu’à travers des capacités de recherche en propre et des partenariats nationaux et internationaux. La crainte demeure, dans le projet du gouvernement, quant à la capacité de la future « autorité administrative » à poursuivre ces recherches et partenariats.

De nombreuses activités de l’IRSN sont par ailleurs absentes du projet de réforme telles que la surveillance de l’environnement, les prestations aux industriels, la fourniture et la gestion des dosimètres pour les exploitants et le personnel médical. Il en va de même pour le devenir de l’expertise et la gestion de crise en lien avec la sécurité et les installations relevant de la défense.

Ces éléments et les incertitudes associées induisent déjà des difficultés de maintien et de recrutement de personnel, d’autant plus préjudiciables dans un contexte de relance du nucléaire.

En conclusion, l’IRSN est disposé à proposer des améliorations afin de s’adapter au projet d’accélération du nucléaire français, toutefois la transformation profonde envisagée et sa grande précipitation sont sources de nombreux risques, en l’absence de toute étude d’impact. La fluidité du système, sa transparence, l’attractivité de ses métiers et la compétence de ses acteurs seront inévitablement bouleversés. Il me semble par conséquent indispensable de suspendre le projet de dissolution de l’IRSN et d’engager un dialogue de fond avec les différentes parties prenantes sur la nécessité d’une telle réforme.

Les inquiétudes sont très largement partagées au sein de l’IRSN : deux grèves – fait inhabituel dans la vie de l’Institut - ont été très suivies, en période de vacances scolaires.

Le conseil d’administration, le conseil scientifique et le comité d’éthique ont exprimé des préoccupations de principe et de méthode.

Au-delà de l’IRSN, la pétition lancée par l’intersyndicale a déjà rassemblé près de 10 000 signatures. Des élus nationaux et locaux, des membres de la société civile, des scientifiques, plusieurs syndicats des exploitants et de branches sectorielles ont émis des réserves sur ce projet, portées devant l’OPECST et les Commissions parlementaires.

Je reste à votre disposition pour en discuter de vive voix.

Veuillez agréer, Monsieur le Député/Sénateur / Madame la Députée/Sénatrice, l’expression de mes sentiments les meilleurs.

YYYY